

SOMMAIRE :

- Le partenariat n'exclut pas la concurrence
- Divorce sans juge : faisons un bilan après trois ans de pratique
- Covid : le chômage partiel va rester inchangé au moins jusqu'à la fin de l'année
- Vidéo sur une réflexion d'actualité

LES SITES QUI VOUS SERONT UTILES :

- Juridique: <https://www.vie-publique.fr/infographie/23806-la-hierarchie-des-normes>
- Pratique: <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/coronavirus-covid-19-avec-le-ministere-des-sports-faire-du-sport-chez-soi-c-est>
- Culturel : <https://www.usine-digitale.fr/article/la-nasa-devoile-les-images-de-la-rencontre-entre-la-sonde-osiris-rex-et-l-asteroide-bennu.N1019399>

NOS VIDÉOS :

La vidéo de la semaine

**#ON REPOND A VOS QUESTIONS**

Q: L'employeur peut-il contrôler la température des salariés en raison de la Covid ?

R: Un employé qui craint d'être contaminé par le coronavirus doit le signaler à son employeur. Mais selon la Cnil, il est interdit aux employeurs "d'obliger leurs employés à transmettre chaque jour à leur hiérarchie des relevés de température".

En l'état du droit, et sauf à ce qu'un texte en prévoit expressément la possibilité, il est interdit aux employeurs de constituer des fichiers conservant des données de températures de leurs salariés. Il leur est de même interdit de mettre en place des outils de captation automatique de température (telles que des caméras thermiques). Les prises manuelles de température à l'entrée d'un site et sans constitution d'un fichier ni remontée d'information ne sont en revanche pas soumises à la réglementation sur la protection des données personnelles. La CNIL renvoie sur ce point aux recommandations de la direction générale du travail.

Le partenariat n'exclut pas la concurrence

Le principe de libre-concurrence peut-il s'appliquer pleinement dans le cadre de l'exécution d'un contrat de partenariat ? La Cour de Cassation par un arrêt du 9 septembre dernier confirme que ce principe doit trouver à s'appliquer sans restriction dès lors que les agissements des partenaires ne sont pas illicites.

Si l'une des parties au contrat allègue à l'encontre de l'autre des faits de concurrence déloyale encore faut-il que celle-ci puisse en rapporter la preuve incontestable et justifier de son préjudice. [Lire la suite...](#)

Divorce sans juge : faisons un bilan après trois ans de pratique

En vigueur depuis le mois de janvier 2017, ce divorce était annoncé comme un divorce rapide, simple et pas cher.

De nombreux couples ont alors décidé d'utiliser ce procédé pour tenter de court-circuiter le divorce judiciaire.

Mais cette procédure a-t-elle tenu ses promesses ? Des dérives sont-elles été constatées ? Et surtout, quel avenir a ce type de divorce ? [Lire la suite...](#)

Covid : le chômage partiel va rester inchangé au moins jusqu'à la fin de l'année

La baisse de la prise en charge par l'Etat et l'Unédic des allocations d'activité partielle de droit commun (APDC) prévue au 1er novembre a été reportée au 31 décembre.

Toute entreprise hors celles qui subissent des décisions de fermetures administratives ou qui sont les plus touchées par les mesures sanitaires, verra son reste à charge maintenu à hauteur de 15 %, alors qu'il devait passer à 40 %.

La marche pour le salarié, elle aussi, est reculée à la fin de l'année : il touchera toujours 70 % de son brut (84 % de son net) et non pas 60 % (72 %).

Sources : [les échos](#)

Pensée de la semaine : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent », Albert EINSTEIN, physicien théoricien américain d'origine allemande (1879-1955)